



CHAMPS D'APPLICATIONS

A. PROGRAMMES CULTURE ET LOISIRS

La présente section s'applique, de manière générale, aux programmes culturels et récréatifs offerts par le service des loisirs et par la bibliothèque de chacune des deux municipalités.

A.1 Inscriptions

Les résidents de Beaconsfield pourront s'inscrire aux programmes culturels et récréatifs de Kirkland, lors de la période d'inscription des non-résidents, aux mêmes tarifs que les résidents de Kirkland.

Les résidents de Kirkland pourront s'inscrire aux programmes culturels et récréatifs de Beaconsfield, lors de la période d'inscription des non-résidents, aux mêmes tarifs que les résidents de Beaconsfield.

A.2 Activités publiques

Les résidents de Kirkland pourront participer aux activités publiques et à la baignade libre à Beaconsfield au même tarif que les résidents de Beaconsfield, avec leur preuve de résidence de Kirkland.

Les résidents de Beaconsfield pourront participer aux activités publiques à Kirkland au même tarif que les résidents de Kirkland, avec leur preuve de résidence de Beaconsfield.

A.3 Clubs d'ânés

Les résidents de Beaconsfield pourront devenir membres des Clubs d'ânés de Kirkland.

Les résidents de Kirkland pourront devenir membres des Clubs d'ânés de Beaconsfield.

A.4 Exclusions

La présente entente exclut ce qui suit :

- la carte loisirs de Beaconsfield;
- les rabais accordés aux ânés;

les programmes de camps de jour offerts par chacune des deux municipalités.

AREAS OF APPLICATION

A. CULTURE AND LEISURE PROGRAMS

The present section will be generally applied to cultural and leisure programs offered by the recreation department and the public library of both municipalities.

A.1 Registration

Beaconsfield residents will be able to register for Kirkland's cultural and leisure programs, during the non-resident registration period, at the same rates as Kirkland residents.

Kirkland residents will be able to register for Beaconsfield's cultural and leisure programs, during the non-resident registration period, at the same rates as Beaconsfield residents.

A.2 Public activities

Kirkland residents will be able to attend public activities and public swimming in Beaconsfield at the same drop-in rate as Beaconsfield residents with their proof of Kirkland residency.

Beaconsfield residents will be able to attend public activities in Kirkland at the same drop-in rates as Kirkland residents with their proof of Beaconsfield residency.

A.3 Seniors Clubs

Beaconsfield residents may become members of the Kirkland Seniors Clubs.

Kirkland residents may become members of the Beaconsfield Seniors Clubs.

A.4 Exclusions

The present section excludes the following:

- The Beaconsfield leisure pass.
- Senior's rebates.

The summer camp programs offered in each municipality.



A.5 Inscriptions en ligne

L'inscription aux programmes offerts par la Ville de Beaconsfield peut se faire en ligne à l'aide d'un compte client émis par Beaconsfield. Un résident de Kirkland peut se procurer un tel compte de la même façon qu'un résident de Beaconsfield.

L'inscription aux programmes offerts par la Ville de Kirkland peut se faire en ligne à l'aide d'un compte client émis par Kirkland. Un résident de Beaconsfield peut se procurer un tel compte de la même façon qu'un résident de Kirkland.

A.6 Règles et Règlements

Indépendamment de sa ville de résidence, toute personne qui participe à un programme doit, en tout temps, respecter les règles et règlements établis par la municipalité qui offre ce programme, notamment en ce qui concerne ses installations et sa politique d'inscription.

B. SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE

La présente section s'applique, de manière générale, aux services de la bibliothèque de chacune des deux municipalités.

B.1 Adhésions

La présente Entente s'adresse seulement aux adhésions familiales, adultes, séniors et juniors.

B.2 Entente

La présente Entente permet aux résidents de Kirkland de devenir membre de la bibliothèque de Beaconsfield aux mêmes modalités, conditions et tarifs que les résidents de Beaconsfield. Elle permet aussi aux résidents de Beaconsfield de devenir membre de la bibliothèque de Kirkland aux mêmes modalités, conditions et tarifs que les résidents de Kirkland.

A.5 Online registration

Registration for Beaconsfield programs can be done online with an active account issued by Beaconsfield. Kirkland residents may obtain such an account, in the same manner as Beaconsfield residents.

Registration for Kirkland programs can be done online with an active account issued by Kirkland. Beaconsfield residents may obtain such an account, in the same manner as Kirkland residents.

A.6 Rules and regulations

Irrespective of the city of residence, the participant in each program must, at all times, abide by the rules and regulations established by the municipality offering the program, particularly insofar as concerns the facilities and the registration policy.

B. LIBRARY SERVICES

The present section will be generally applied to the library services offered at the public library of each municipality.

B.1. Memberships

The present Agreement applies to family, adult, senior and junior memberships only.

B.2. Agreement

The present Agreement allows Kirkland residents to register for membership at the Beaconsfield Library under the same terms, conditions, and rates as the residents of Beaconsfield. It also allows Beaconsfield residents to register for membership at the Kirkland Library under the same terms, conditions and rates as the residents of Kirkland.

Entente de services réciproques entre les Villes de



Reciprocal services Agreement between the Municipalities of

B.3 Tarifs

L'adhésion à la bibliothèque de Beaconsfield est gratuite pour les résidents de Kirkland. L'adhésion à la bibliothèque de Kirkland est gratuite pour les résidents de Beaconsfield. Il n'y aura pas d'échange de coûts entre les deux villes.

Programmes : Des frais spécifiques aux programmes peuvent s'appliquer en fonction de la résidence.

B.4 Services

Un résident de Beaconsfield peut obtenir une carte annuelle de bibliothèque pour la bibliothèque de Kirkland.

Un résident de Kirkland peut obtenir une carte annuelle de bibliothèque pour la bibliothèque de Beaconsfield.

Tous les services compris dans l'adhésion sont inclus: tels que Internet, programmes, conférences, etc.

Exception: Cela ne s'applique pas aux ressources numériques, qui ont une disponibilité limitée.

B.5 Politiques

Les membres doivent en tout temps respecter toutes les politiques, règles et règlements établis par chacune des bibliothèques respectivement.

B.6 Retours

La présente Entente n'inclut pas le retour universel de livres d'une bibliothèque à l'autre.

B.3 Fees

Beaconsfield Library membership is free for Kirkland residents. Kirkland Library membership is free for Beaconsfield residents. There will be no exchange of costs between the two Cities.

Programs: Specific fees for programs may apply according to residency.

B.4 Services

The Beaconsfield resident can obtain the annual Library Card for the Kirkland Library.

The Kirkland resident can obtain the annual Library Card for the Beaconsfield Library.

All services that apply under the membership are included: i.e., Internet, programs, conferences etc.

Exception: This does not apply to the digital library, which have limited availability.

B.5 Policies

Members must, at all times, adhere to all the policies, rules and regulations of each respective library.

B.6 Returns

The present Agreement does not include universal return of books from one library to another.



C. CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ENTENTE

La présente section s'applique, de manière générale, aux sections A et B de la présente Entente.

C.1 Durée

La présente Entente sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

C.2 Renégociation

La présente Entente pourra être modifiée en tout temps si les deux parties y consentent et souhaitent procéder à des échanges de services additionnels ou à des investissements partagés en infrastructures.

C.3 Résiliation

L'une ou l'autre des parties pourra unilatéralement mettre fin à la présente Entente, en donnant à l'autre partie un préavis écrit de soixante (60) jours à cet effet. Dans un tel cas, les modalités de l'Entente continueront de s'appliquer à tout programme en cours, jusqu'à la fin de la session courante.

C.4 Autres Ententes

La présente Entente ne couvre pas d'autres Ententes d'échanges de services qu'une Ville peut détenir avec d'autres bibliothèques, centres culturels et récréatifs avoisinants.

C.5 Avis

Tout avis, de l'une ou l'autre des parties, en vertu de la présente Entente, doivent être envoyés à :

Pour la Ville de Beaconsfield
À l'attention de :
Georges Bourelle, Maire
Nathalie Libersan-Laniel, Greffière

Pour la Ville de Kirkland
À l'attention de :
Michel Gibson, Maire
Annie Riendeau, Greffière,

C. GENERAL CONDITIONS OF THE AGREEMENT

The present section will be generally applied to sections A and B of this Agreement.

C.1 Duration

This Agreement will be in effect until December 31, 2026.

C.2 Renegotiation

This Agreement may be re-opened and re-negotiated, at any time, when both parties express an interest in proceeding with additional exchanges of services or in the shared investment in library or leisure infrastructures.

C.3 Termination

This Agreement may be terminated unilaterally by either party upon sixty (60) days after a written notice is sent to the other party. The terms and conditions of this Agreement will however continue to apply for any running program and until the end of the current session.

C.4 Other Agreements

This Agreement does not cover other exchange of service Agreements one City may have with other neighbouring Libraries, Culture & Recreation Centres.

C.5 Notice

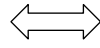
All notices, by one party or another, in virtue of the present Agreement, must be sent to:

For the City of Beaconsfield
To the attention of:
Georges Bourelle, Mayor
Nathalie Libersan-Laniel, City Clerk

For the City of Kirkland
To the attention of:
Michel Gibson, Mayor
Annie Riendeau, City Clerk

[signatures sur la prochaine page / signatures on next page]

Entente de services
réciproques
entre les Villes de



Reciprocal services
Agreement between the
Municipalities of

**Ville de / City of
BEACONSFIELD**

**Ville de / Town of
KIRKLAND**

Georges Bourelle
Maire- Mayor

Michel Gibson
Maire – Mayor

Nathalie Libersan-Laniel
Greffière – City Clerk

Annie Riendeau
Greffière – City Clerk

Date

Date